

# En randonnée sur les pistes cyclables

**Laurent Saint-Jacques**  
**Conseiller en prévention et**  
**en gestion de risques – Sports et loisirs**  
**La Mutuelle des municipalités du Québec**

Au Québec, le parc de vélos est actuellement évalué à 5,2 millions. Plus de la moitié de la population âgée de 6 à 74 ans se dit cycliste. Pour certains, le vélo est même devenu un moyen de transport. En réponse à cette popularité, des milliers de kilomètres de pistes cyclables quadrillent désormais l'ensemble des municipalités locales et des MRC du Québec et font partie intégrante de leurs infrastructures de loisirs. Il n'en faut pas plus pour affirmer que ces aménagements doivent être entièrement sécuritaires et que, par conséquent, ils méritent une place de choix au sein de tout programme de prévention.

Bien qu'il existe plusieurs types de voies cyclables, nous évoquerons ici uniquement les pistes cyclables car, situées essentiellement en dehors des voies publiques, elles exigent une gestion et un entretien bien distincts.

## Se conformer aux lois et aux règlements

Pour faire d'une piste cyclable un projet durable, il importe de respecter certaines lois, normes et règlements. Tous les aspects doivent être passés au peigne fin : respect des secteurs essentiels pour la faune, des zones agricoles; aménagement des haltes de repos, des emplacements des bancs, des poubelles, etc.

Les pistes cyclables sont synonymes de plaisir et de détente, alors mieux vaut agir de façon telle qu'elles le restent! Pourquoi prendre le risque de passer en dehors des sentiers balisés lors de la conception ou de la gestion des infrastructures?

## Une gestion de terrain

Le principe de gestion des pistes cyclables est le même que pour toute installation qui nécessite un entretien régulier. Qu'il s'agisse d'entretien majeur (réparer les clôtures, nettoyer le système de drainage des eaux, boucher les trous et les

fissures, etc.) ou de routine (balayer les sentiers, vérifier le fonctionnement des téléphones d'urgence, remplacer des panneaux de signalisation, etc.), le travail doit être effectué par du personnel qualifié et toutes les opérations soigneusement consignées dans un registre afin de démontrer qu'il n'y a pas eu négligence en cas de poursuite.

Rappelez-vous qu'un entretien rigoureux des pistes est l'atout maître d'une bonne stratégie de prévention. En ce sens, la vigilance du gestionnaire des aménagements devra particulièrement s'arrêter sur la signalisation routière des voies cyclables qui, selon Transports Québec, manque actuellement d'uniformité et s'avère déficiente à beaucoup d'endroits.

## Un incident survient, qui est responsable?

En cas d'accident sur une piste cyclable, de nombreux facteurs serviront à établir la part de responsabilité de votre municipalité. Est-elle propriétaire? A-t-elle aménagé la piste? Est-elle responsable de l'entretien? La gestion des infrastructures est-elle plutôt assumée par un organisme sans but lucratif, un comité de loisirs ou même une société privée? Votre municipalité peut donc être impliquée à divers degrés, et il en va de même pour sa responsabilité. Si l'on veut agir selon les règles de l'art, il est primordial de définir les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes et de s'assurer que chacune est couverte par un contrat d'assurance.

Pour conclure, rappelez-vous que, quel que soit le rôle de votre municipalité dans la gestion d'une piste cyclable, vous devez absolument vous assurer que ceux qui l'utilisent ont la possibilité de le faire en toute sécurité. La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) peut vous y aider. Ses experts en prévention, bien au fait des situations de terrain, sont toujours disponibles pour soutenir les membres dans leurs démarches. **M**



M. Laurent Saint-Jacques

MMQ